

Logement avec agence

Par **Nolane**, le **30/03/2023** à **19:43**

Bonjour

Alors je vous explique la situation.

J'ai déposé un dossier dans une agence début du mois de mars.

Je suis en CDI sur 30h et je suis seul avec un enfant. Je recherche un appartement car je me sépare de mon ex conjoint.

J'ai fourni tout les papiers demandés

(Contrat de travail, 2 avis impositions, 3 bulletins de salaire.... plus une estimation des APL ou il y a marqué le RSA que je touché avant d'être en CDI + les papiers pour mon garant qui est militaire)

Ca fait 3 semaines que je suis sur cette appartement.

L'agent m'a fait visiter l'appartement et lors de la visite je lui est demandé " mon dossier passe bien pour l'appartement " oui il y a pas de souci sinon je vous le ferai pas visiter. Ok jusqu'à là !

Bon du moment ou j'ai visiter l'appartement a aujourd'hui le 30 du mois de mars beaucoup de mal niveau communication avec l'agent . Bref ! Sur ce a 3 jours il me dis que mon dossier passe juste en commission et qu'il attend une réponse du propriétaire. Et la la veille du 31 mars ou je dois quitter mon logement on me dis que mon dossier ne passe pas! Car le propriétaire a peur car "j'ai du RSA" chose qui est actuellement plus le cas .

Donc j'ai appelé l'agent pour lui dire qu'il repasse mon dossier car j'ai ne touche aucun RSA actuellement ! Et qu'il revois min dossier !

Je voudrais savoir étant donné que je n'ai pas de RSA normalement min dossier devrai être accepté vu que c'était pour ça que le propriétaire avait refusé !

Et deuxièmement ce n'est pas discriminatoire de refusé une personnes sur sa situation ?

Comment pourrais-je appuyer encore plus mon dossier ?

Ou cherchons ton une excuse pour pas me louer l'appartement ?

Par **Lorella**, le **01/04/2023** à **21:58**

Bonsoir,

Cela fait combien de temps que vous êtes en CDI ? Votre période d'essai est elle passée ?

Le propriétaire doit choisir en fonction du critère de solvabilité actuelle (vos ressources + celles de votre garant)

Par **Lorella**, le **01/04/2023** à **22:00**

Connaissez vous la garantie Visale ?

Garantie Visale : caution pour le locataire (impayés et dégradations)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453>

Par **Nolan**, le **01/04/2023** à **22:53**

Ma période d'essai est bien dépassé depuis 4 mois.

Je suis au smic net et mon garant gagne plus de 3000 euros par mois et je leur est donner en plus mon dossier visale qui s'élève à 665 euros. Donc je pensais avoir quand même un bon dossier. Mais à priori non car le propriétaire ne veut pas accepter mon dossier car je touche des aides de la caf comme les apl ! Pfff

Par **Lorella**, le **02/04/2023** à **12:50**

Le loyer représente quel pourcentage par rapport à vos ressources (salaire et CAF) ? et par rapport à votre salaire ?